



## Garde de l'enfant lors d'une séparation et pension alimentaire

Par **fab7718**, le **22/01/2009** à **20:55**

bonjour, rnje viens de me séparer de ma compagne avec qui je vivais depuis 4 ans (union libre), nous avons eu un enfant qui a maintenant 32 mois.rnJe voulais savoir quelles sortes de démarches je devais entreprendre pour la garde de mon enfant, et la pension alimentaire que je devais verser. rnNous devons faire tout cela à l'amiable, mais elle n'est jamais contente de ce que je propose. rnPouvez vous m'aider? et me conseiller? rnL'idéale serait que tout se fasse à l'amiable mais avec des documents officiels. est-ce-possible?rnMerci d'avance.

Par **domi**, le **22/01/2009** à **21:22**

Bonsoir , vous devez saisir le JAF auprès du tribunal de grande instance par lettre recommandée accusé réception.Celui ci décidera du droit de garde , du droit de visite et d'hébergement ainsi que du montant de la pension alimentaire . Dans la mesure où vous n'êtes pas mariés , vous n'avez pas besoin d'un avocat ! Domi

Par **fab7718**, le **23/01/2009** à **14:52**

Merci beaucoup pour votre réponse. Elle m'est très utile. fab